



RENOUVELLEMENT DE TON LOGEMENT POUR L'ANNEE 2023-2024



3 CONDITIONS :

- Avoir saisi ton Dossier Social Etudiant (dès l'ouverture de la campagne de dépôt des dossiers)
- Être à jour de ton loyer au moment de la saisie
- Être présent dans le logement au moment de la saisie

1 - CONNECTE TOI SUR messervices.etudiant.gouv.fr

- **Identifiant** : ton adresse email
- **Mot de passe** : Majuscule(s) + Minuscule(s) + Chiffre(s)

2 - CLIQUE SUR "DEMANDE DE DSE"

- **Rubrique** : "Demander une bourse ou une aide"
- Saisis ton dossier social étudiant (DSE)
- Clique sur "**VALIDER MON DOSSIER**"

AVANT LE 15 MAI 2023

3 - CLIQUE SUR "CITE'U"

- **Rubrique** : "Gérer son logement"
- Clique sur "**Demande de renouvellement**"

DU 23 MARS AU 15 MAI 2023